

Fiche de poste

**Enseignant spécialisé chargé de mission « coordination du pôle handicap »**

**Textes de référence :** Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées

**Titres et diplômes requis :**

CAPA-SH ou 2CA-SH ou DEPS

A défaut instituteur ou professeur des écoles s'engageant à passer le CAPA-SH

**Profil du poste**

L'Enseignant spécialisé chargé de mission « coordination du pôle handicap » exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-ASH dont il est le collaborateur direct. Sa mission est départementale.

Il est un personnel ressource pour les enseignants référents, les établissements scolaires, les circonscriptions et le référent scolaire de la MDPH.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription et des missions départementales ASH. Dans le cadre de ses missions, il accomplit des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

**Missions**

- Coordonner l'action des enseignants référents
- Assurer le lien fonctionnel avec la MDPH
- Assurer le suivi des décisions de la CDAPH
- Accompagner les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'éducation nationale dans le règlement de situations élèves complexes
- Coordonner, assurer le suivi et contribuer à l'analyse des enquêtes ministérielles et départementales relatives aux élèves handicapés
- Assurer la permanence de la cellule de veille de la scolarisation des élèves handicapés

Ponctuellement :

- Représenter les services départementaux de l'éducation nationale en CDAPH et CDAPH restreinte
- Participer au recrutement des AVS, accompagnants des élèves en situation de handicap
- Informer et former des professeurs des écoles et des AVS

**Compétences requises**

- Bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'A.S.H
- Connaissance des dispositifs institutionnels et structures de l'éducation nationale, du médico- social et du sanitaire destinées aux enfants et adolescents
- Sens des relations humaines, de l'organisation et du travail en équipe
- Aptitude à la conduite de réunion et à la formation d'adultes
- Esprit d'initiative, disponibilité, adaptabilité, rigueur et sens de l'organisation
- Qualité de la communication orale et écrite
- Connaissance des logiciels de bureautique
- Sens de la discrétion professionnelle

**Conditions d'exercice**

La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.

**Implantation du poste**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Laon

**Candidatures**

**Une lettre de motivation et un curriculum vitae** devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne

**avant le \_\_\_\_\_, délai de rigueur.**

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

<b>Mode de nomination</b>
Commission départementale
<b>Contact</b>
Secrétariat ASH : <a href="mailto:ienash02@ac-amiens.fr">ienash02@ac-amiens.fr</a> - 03 23 26 22 12